

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **11 mai 2021 à 20h00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de vidéoconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- M. Réjean Sauvé
- Mme Aline Nault
- M. Alexandre Zalac
- M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la vidéoconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

72-05-21
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 11 mai 2021 à 20h03.

73-05-21
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021

ADMINISTRATION

4. Adoption de la politique sur la santé et la sécurité du travail
5. Adoption de la politique sur l'usage d'alcool, de médicaments et de drogues
6. Adoption d'une politique sur la conduite de véhicules
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 238-2019
8. Révision du contrat de travail de la directrice générale
9. Autorisation à la directrice générale de participer au congrès virtuel de l'ADMQ
10. Autorisation de signature des ententes avec les établissements commerciaux relatives à l'hébergement d'urgence pour les citoyens touchés par un sinistre majeur en 2021
11. Adoption de la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
12. Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
13. Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
14. Achat de nouveaux ordinateurs portables pour l'administration
15. Renouvellement de l'adhésion à Espace MUNI
16. Reconnaissance des bénévoles de l'année 2020

LOISIRS ET CULTURE

17. Organisation d'un événement cycliste le 03 juillet 2021
18. Autorisation d'accueillir l'exposition itinérante du CACVS
19. Création d'un comité pour le four à pain et autorisation de couler une dalle de béton au parc Cavaleri

FINANCES

20. Approbation des comptes payés et à payer
21. Autorisation de paiement de factures
22. Paiement de factures de 2020 par le surplus accumulé non affecté
23. Location d'un appareil pour permettre les paiements par carte de débit

GESTION DU TERRITOIRE

24. Demande de soumission pour le déneigement 2021/2022
25. Demande de construction d'une nouvelle résidence au 145 Promenade du Cerf (lot 3 802 462)
26. Demande de construction d'une nouvelle résidence au 148 Promenade du Cerf (lot 3 802 461)
27. Demande de construction d'une nouvelle résidence au 170 rue de la Rainette (lot 5 447 079)

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

28. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

74-05-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

75-05-21

Adoption de la politique sur la santé et la sécurité du travail

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité du travail est une préoccupation majeure de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se munir d'une politique sur la santé et la sécurité du travail afin de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire au sein de la municipalité en bâtissant une culture durable de prévention en santé et sécurité du travail ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la politique sur la santé et la sécurité du travail telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

76-05-21

Adoption de la politique sur l'usage d'alcool, de médicaments et de drogues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend promouvoir la santé, la sécurité et le mieux-être de ses employés et du public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se munir d'une politique sur l'usage d'alcool, de médicaments et de drogues visant à assurer l'équilibre entre le respect de la personne et la nécessité que tous les employés soient en pleine possession de leurs facultés au travail ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la politique sur l'usage d'alcool, de médicaments et de drogues telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

77-05-21

Adoption de la politique sur la conduite de véhicules

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se munir d'une politique sur la conduite de véhicules afin de garantir la sécurité des conducteurs et des usagers de la route ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la politique sur la conduite de véhicules telle que présentée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 238-2019

Avis de motion est donné par madame Julie Lemieux, mairesse, qu'à une prochaine séance de conseil, il sera adopté le règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 238-2019. Ce règlement vise à inclure des mesures favorisant les biens et les services québécois, ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, pour une période de trois ans.

Le projet de règlement 251-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 238-2019 est déposé au conseil.

78-05-21

Révision du contrat de travail de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revaloriser les conditions de travail de madame Fanny Grosz, directrice générale ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le contrat de travail de madame Fanny Grosz, directrice générale, soit modifié pour tenir compte des nouvelles conditions de travail décidées par le conseil et rappelées dans le courriel de madame la mairesse daté du 28 avril 2021, 21h42. Ces nouvelles conditions entrent en vigueur le 1^{er} mai 2021.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	

Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

79-05-21

Autorisation à la directrice générale de participer au congrès virtuel de l'ADMQ

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale Fanny Grosz à participer au congrès virtuel de l'ADMQ qui se tiendra du 15 au 17 juin 2021,

D'AUTORISER le paiement des frais afférents de 399,00 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

80-05-21

Autorisation de signature des ententes avec les établissements commerciaux relatives à l'hébergement d'urgence pour les citoyens touchés par un sinistre majeur en 2021

CONSIDÉRANT la probabilité que survienne un sinistre majeur en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud fera la gestion à l'interne de l'hébergement d'urgence pour les citoyens touchés par un sinistre majeur en 2021, comprenant également les citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur de par son OMSC et de la mission « Aide aux personnes sinistrées » ;

CONSIDÉRANT QUE les directives nationales qui ont été transmises par le ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant les mesures à mettre en place pour l'hébergement d'urgence des sinistrés évacués, sont, dans le contexte de la pandémie, les suivantes :

- Prioriser l'hébergement chez des proches ;
- Autoriser l'hébergement dans un établissement tel : un hôtel, un motel ou tout autre établissement similaire, et ce, pour une période d'au plus 15 jours ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir de l'hébergement d'urgence, selon les conditions précitées et uniquement pour certaines personnes qui sont déjà identifiées et seulement si l'aléa cause un sinistre, au sens de la Loi sur la sécurité civile, et que la municipalité demande l'évacuation des résidences ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire convenir d'une entente avec les établissements commerciaux pour bien établir les conditions applicables pour offrir de l'hébergement d'urgence advenant un sinistre majeur en 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la mairesse Julie Lemieux et la directrice générale Fanny Grosz à signer pour et au nom de la municipalité les ententes avec les établissements commerciaux pour l'hébergement d'urgence advenant un sinistre majeur en 2021 en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité et non incompatible avec la présente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	

Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	
---------------------	--------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

81-05-21

Adoption de la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion ;

IL EST RÉSOLU,

QUE par la présente Déclaration de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur reconnaisse les principes suivants :

1. Égalité entre les personnes

La Municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

2. Reconnaissance et respect de la diversité

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur adhère.

3. Ouverture et inclusion

Pour la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la Municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les

personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

82-05-21

Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité du genre ou de l'expression du genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée,

IL EST RÉSOLU,

DE PROCLAMER le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

83-05-21

Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a lancé un appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la Charte municipale pour la protection de l'enfant ;

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

84-05-21

Achat de nouveaux ordinateurs portables pour l'administration

CONSIDÉRANT QUE la politique sur le télétravail adoptée le 13 avril 2021 prévoit que les employés en télétravail doivent bénéficier d'un ordinateur portable fourni par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement deux employés qui sont susceptibles d'avoir recours au télétravail et qu'il y a donc lieu de prévoir le matériel informatique nécessaire ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de deux ordinateurs portables ;

QUE, afin de couvrir cette dépense, la directrice générale soit autorisée à procéder au virement de crédit suivant :

- 3.000 \$ sont transférés du poste 23-020-13-722 « Achats bâtiments » vers le poste 23-021-13-726 « Ordinateur et logiciels ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

85-05-21

Renouvellement de l'adhésion à Espace MUNI

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUVELER l'adhésion à Espace MUNI (anciennement Carrefour action municipale et famille) pour l'année 2021/2022, au montant de 79,00 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE

Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

86-05-21

Reconnaissance des bénévoles de l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire un geste de reconnaissance pour ses bénévoles de l'année 2020 ;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER la directrice générale pour l'achat de paniers-cadeaux au marché éco local de la Coop-CSUR, suivant un budget de 50 \$ par personne (ou 75 \$ pour un couple de bénévoles), avant taxes et livraison en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

87-05-21

Organisation d'un évènement cycliste le 03 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE le club cycliste ZVP Opto-Réseau, organisme affilié au Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion, désire organiser une course cycliste inter-provinciale sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur (course nommée « GP cycliste ZVP Très-Saint-Rédempteur ») le 03 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'épreuve est sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et, de ce fait, oblige l'organisation à un encadrement réglementaire strict sous la supervision de commissaires délégués par la FQSC ;

CONSIDÉRANT QUE les courses se dérouleront entre 9h00 et 15h30 dans le quadrilatère formé des routes suivantes avec départ et arrivée devant l'église : route 325 O., montée Primeau, route 325 ;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2021 est inscrite au Super Prestige de l'Association des vétérans cyclistes du Québec (ACVQ), assurant ainsi l'organisation d'une importante participation des coureurs des catégories Maîtres (35 ans et plus) ;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires positifs des participants de l'édition 2019 du GP ZVP Sainte-Justine-de-Newton à propos de la qualité du site, du parcours et de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE le club attend la présence de 350 à 400 participants âgés de 17 à 70 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les routes ne seront pas fermées à la circulation mais que, lors du passage des groupes de cyclistes, les voitures pourront être ralenties ou immobilisées pour quelques secondes ;

CONSIDÉRANT QUE le club déploiera des bénévoles sur le circuit pour assurer la sécurité des participants et contrôler la circulation aux intersections ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont besoin d'une salle pour offrir des facilités aux bénévoles et aux participants ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement ne se tiendra que si les directives gouvernementales alors en vigueur le permettent et dans le respect de toutes les consignes sanitaires ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le Centre Multisports et son club cycliste ZVP Opto-Réseau à tenir son évènement sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur,

DE LOUER pour cet évènement le centre socio-culturel au tarif établi de 300 \$ la journée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

88-05-21

Autorisation d'accueillir l'exposition itinérante du CACVS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) présente une exposition extérieure itinérante dans plusieurs municipalités de la MRC cet été ;

CONSIDÉRANT QUE le CACVS demande à ce que Très-Saint-Rédempteur puisse accueillir cette exposition pendant environ un mois au début de l'été ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le CACVS à installer l'exposition extérieure itinérante sur le territoire de Très-Saint-Rédempteur, au lieu qui sera défini conjointement avec la municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

89-05-21

Création d'un comité pour le four à pain et autorisation de couler une dalle de béton au parc Cavaleri

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aller de l'avant dans le projet d'installation d'un four à pain au parc Cavaleri ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du four se fera lorsque les restrictions gouvernementales actuelles liées à la pandémie seront levées et qu'un évènement pourra être organisé avec les citoyens ;

IL EST RÉSOLU,

DE CRÉER un comité de travail pour le dossier du four à pain, constitué de madame la mairesse Julie Lemieux, et de messieurs les conseillers Réjean Sauvé et Willy Mouzon ;

QUE le comité soit en charge de poursuivre les discussions et les réflexions quant aux spécificités du futur four à pain ;

D'AUTORISER à couler une dalle de béton au parc Cavaleri afin d'y installer le futur four à pain.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mai 2021.

90-05-21

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2100044 à C2100049	33 238,84 \$
Paiement AccèsD L2100077 à L2100091	18 837,96 \$
Chèques de salaires nos D2100067 à D2100089	12 847,46 \$

GRAND TOTAL	64 924,26 \$
--------------------	---------------------

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

91-05-21

Autorisation de paiement de factures

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

- Facture (sans numéro) de Infrastructel d'un montant de 255,00 \$ (taxes en sus) pour une prestation de services en inspection municipale en mars 2021 ;
- Facture numéro 300421 de Délicieux Décors d'un montant de 20 835,67 \$ (taxes comprises) correspondant aux frais d'implantation du verger urbain ;
- Facture numéro 300422 de Délicieux Décors d'un montant de 3 014,33 \$ (taxes comprises), correspondant à une année d'entretien du verger urbain.

Les deux factures de Délicieux Décors sont payées dès le début du contrat afin de bénéficier d'un escompte de 10 % (déjà inclus dans les montants ci-dessus).

Le Conseil précise que la deuxième année d'entretien du verger par Délicieux Décors sera sans frais.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

92-05-21

Paiement de factures de 2020 par le surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE des factures concernant l'année 2020 ont été reçues trop tard en 2021 pour les comptabiliser sur l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des écritures comptables afin que ces dépenses n'apparaissent pas dans les dépenses de 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses concernées sont les suivantes :

- Pour l'achat de bacs à la MRC et à Robert Daoust et Fils : 1,022.77 \$ (taxe nette)
- Pour des frais de services juridiques à Municonseil : 5,968.02 \$ (taxe nette)

IL EST RÉSOLU,

QUE les factures correspondantes soient payées par le surplus accumulé non affecté,

QUE la directrice générale soit autorisée à réaliser les écritures comptables nécessaires à la régularisation de cette situation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

93-05-21

Location d'un appareil pour permettre les paiements par carte de débit

CONSIDÉRANT la demande grandissante des citoyens de pouvoir procéder à des paiements de taxes ou permis par carte de débit ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les modes de paiement « sans contact » en raison de la pandémie ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour mettre en place un service de paiement par carte de débit à la municipalité,

D'AUTORISER la mairesse Julie Lemieux et la directrice générale Fanny Grosz à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

94-05-21

Demande de soumission pour le déneigement 2021/2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à une entreprise spécialisée pour assurer le déneigement de ses rues ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transport Yves Dupras inc. a assuré ces services dans le passé et a donné entière satisfaction à la municipalité et aux citoyens ;

CONSIDÉRANT le manque de concurrence dans ce domaine à l'échelle locale ;

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER une soumission à l'entreprise Transport Yves Dupras inc. pour le déneigement de l'hiver 2021/2022,

DE DEMANDER par la même occasion une soumission pour la fourniture du sel à déglacer.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

95-05-21

Demande de construction d'une nouvelle résidence au 145 Promenade du Cerf (lot 3 802 462)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du règlement sur les PIIA prévoit que les travaux de construction pour une nouvelle résidence à la zone RC-7 soient assujettis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence extérieure de l'habitation proposée respecte les objectifs et critères du PIIA applicables au niveau de l'architecture dans le secteur RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA au niveau de l'implantation de l'habitation dans le secteur RC-7 sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de l'habitation proposées sont conformes aux réglementations qui l'encadrent au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de déboisement respecte le règlement de contrôle intérimaire sur le Mont Rigaud (1000 m² de superficie de déboisement maximale permise par lot) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU dans sa séance du 21 avril 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de construction d'une nouvelle résidence au 145 Promenade du Cerf (lot 3 802 462) telle que présentée.

Madame la mairesse demande à M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et président du CCU, s'il souhaite apporter d'autres précisions. M. Sauvé n'a rien à ajouter.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

96-05-21

Demande de construction d'une nouvelle résidence au 148 Promenade du Cerf (lot 3 802 461)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du règlement sur les PIIA prévoit que les travaux de construction pour une nouvelle résidence à la zone RC-7 soient assujettis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déjà déposé le 17 mars 2021 une demande de dérogation mineure et une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence sur le lot 3 802 461 situé en zone RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU et du conseil ont refusé la dérogation mineure et ont demandé au requérant de soumettre un nouveau plan d'implantation avec des modifications qui respecteraient les limites de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé un nouveau plan d'implantation qui respecte désormais les limites de la bande riveraine qui traverse le lot 3 802 461 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA au niveau de l'implantation de l'habitation dans le secteur RC-7 sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence extérieure de l'habitation proposée respecte les objectifs et critères du PIIA applicables au niveau de l'architecture dans le secteur RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de l'habitation proposées sont conformes aux réglementations qui l'encadrent au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU dans sa séance du 21 avril 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de construction d'une nouvelle résidence au 148 Promenade du Cerf (lot 3 802 461) telle que présentée.

Madame la mairesse demande à M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et président du CCU, s'il souhaite apporter d'autres précisions. M. Sauvé n'a rien à ajouter.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

97-05-21

Demande de construction d'une nouvelle résidence au 170 rue de la Rainette (lot 5 447 079)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du règlement sur les PIIA prévoit que les travaux de construction pour une nouvelle résidence à la zone RC-7 soient assujettis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence extérieure de l'habitation proposée respecte les objectifs et critères du PIIA applicables au niveau de l'architecture dans le secteur RC-7 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA au niveau de l'implantation de l'habitation dans le secteur RC-7 sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de l'habitation proposées sont conformes aux réglementations qui l'encadrent au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de déboisement respecte le règlement de contrôle intérimaire sur le Mont Rigaud (1000 m² de superficie de déboisement maximale permise par lot) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU dans sa séance du 21 avril 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER la demande de construction d'une nouvelle résidence au 170 rue de la Rainette (lot 5 447 079) telle que présentée.

Madame la mairesse demande à M. Réjean Sauvé, conseiller municipal et président du CCU, s'il souhaite apporter d'autres précisions. M. Sauvé n'a rien à ajouter.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

POINTS D'INFORMATION

Madame la mairesse apporte les points d'information suivants :

1. Le balayage des rues est en cours cette semaine. Les citoyens peuvent demander directement au chauffeur de déposer de la poussière de roche chez eux. Le restant (s'il y en a) sera déposé à l'église et mis à la disposition de tous.
2. Le retour de compost s'est fait aujourd'hui, le 11 mai : 14 tonnes ont été livrées en arrière de l'hôtel de ville. Il est mis à la disposition des citoyens sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les citoyens doivent amener leurs propres contenants et sont invités à faire preuve de civisme en prenant des quantités raisonnables afin d'en laisser pour les autres.
3. Pour rappel, le ramassage des branches se fera dans la semaine du 31 mai. L'inscription préalable est obligatoire auprès de la réception et il faut bien respecter les consignes données par la municipalité (à voir sur le site internet et la page Facebook de la municipalité). Les copeaux de bois seront ensuite mis à la disposition des citoyens à l'arrière de l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Réjean Sauvé informe que Transport Soleil a mis fin à ses opérations le 1^{er} mai dernier et que c'est l'ARTM qui reprend les opérations de transport adapté. M. Sauvé tient à rassurer les usagers de ce service : il n'y a aucune perte de service, les mêmes conditions continuent de s'appliquer pour les citoyens comme si de rien n'était.

Madame la conseillère Aline Nault informe que la visite des pompiers pour la vérification des détecteurs de fumée dans les résidences, pour les rues concernées, se fera entre mi-mai et mi-octobre, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

98-05-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h43.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h43.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse